

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LE JOURNAL DES DEBATS

LEGISLATIFS ET LITTÉRAIRES DU CANADA.

"MIHI A SPE, METU, PARTIBUS REIPUBLICÆ ANIMUS LIBER EST."—Salluste. Catil.

VOL. I.

TORONTO, MERCREDI, 14 AVRIL, 1858.

No. 27

LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

II

Lorsque les commerçants remuent ciel et terre dans la Province, pour décourager l'industrie, on ne trouvera pas étrange que nous continuions à la secourir dans toute la mesure de nos forces.

Hier encore le *Leader*, ne sachant plus que dire contre le mouvement protectionniste, passait en revue tous ceux qui vont figurer dans l'Assemblée qui a lieu ce soir au St.-Lawrence-Hall, et se complaisait à répéter à chacun d'eux : Vous êtes orfèvre, M. Josse. Vous, M. Carling, le député, vous voudriez frapper l'importation de l'*ale* et du *porter*, parce que vous avez d'intérêts dans une brasserie de Londres ; et vous, M. Crawford, si vous menacez d'un tarif élevé la chicorée, ou le café, grillé ou non, qui nous vient de l'étranger, c'est que vous en grillez-vous-même. Vous, M. D. Cull, vous vendez de l'empois, et vous, M. Henderson, vous êtes fondeur.

Nous ne continuerons pas l'énumération, à la façon d'Homère. Il nous suffira de dire que le *Leader* a découvert que tous les protectionnistes sont des hommes industriels et non pas des faïnéants ; que, s'ils se plaignent de la concurrence étrangère, s'ils savent où le soulier blesse, mieux que qui que ce soit, c'est qu'ils le portent eux-mêmes, et que, s'ils demandent la protection du gouvernement en faveur de l'industrie nationale, c'est qu'ils ont pris cette jeune industrie dans leurs bras courageux et qu'ils ont tout risqué pour la défendre, pour la faire grandir et fleurir ;—étrange découverte vraiment !

Le *Leader* eût préféré, sans doute, que les chefs du mouvement protectionniste fussent des laboureurs de Bruce ou de Chicoutimi, des marchands de bois de l'Outaouais, des maîtres d'école de Brant, des militaires de Québec, des avocats de Montréal, des charpentiers de Trois-Rivières, des médecins de Saint-Hyacinthe, des négociants de Toronto et des rentiers de Kingston ; car alors il aurait pu dire à tous ces gens-là : "Qu'avez-vous fait pour l'industrie ? que pouvez-vous faire ? Il vous manque ou les moyens ou la bonne volonté de lui être utile et vous n'êtes que des bavards. Mêlez-vous de vos affaires."

Eh ! bien, voici des gens qui se mêlent de la leur ; et qu'on nous permette de le dire, les négociants savent aussi prendre soin de leurs intérêts. Qu'un industriel dont l'énergie et les efforts doivent contribuer à la prospérité du pays, fasse appel au gouvernement, et l'on cria haro sur lui, sur le galeux, sur l'égoïste qui prêche pour sa paroisse ; mais qu'un négociant demande des lois favorables à son commerce et destinées à l'enrichir, tout en ruinant le peuple, et le *Leader*, de dire : "Voilà un homme pratique ; c'est une spécialité ; écoutez-le ; nul n'a plus d'expérience que lui dans cette branche de commerce ; il a le droit de parler, car ses intérêts sont en souffrance ; il a le droit de batailler, car il est de la grande armée des négociants."

Si nous voulions imiter le *Leader*, ne pourrions-nous pas, nous aussi, lui répondre que, s'il est pour le commerce contre l'industrie, c'est qu'il appartient au négociant et que son propriétaire même est un marchand de cuir ? Pour M. Beatty, rien de tel que le cuir, pourvu sans doute que ce soit du cuir importé ; mais si cela ne lui ôte pas le droit de défendre les intérêts de sa classe, pourquoi voudrait-il priver les industriels de celui de

défendre le leur ? Ces messieurs disent bien haut qu'ils ne croient pas en l'industrie canadienne, mais que le tarif—libre-échangiste dans le fond—pourrait, il est vrai, protéger d'une manière incidente et par exception les établissements industriels qui existent déjà dans la Province. Ils ne veulent rien faire pour favoriser la fondation d'une usine qui fera vivre cent familles ; mais ils consentent à tendre enfin une main un peu protectrice aux usines que des hommes de cœur ont su faire vivre jusqu'à présent. Tel est leur langage.—Eh ! bien, répondent une centaine de personnes, nous voici, nous avons des usines, nous ; protégez-nous.—Vous protéger ! pourquoi demandez-vous un tarif élevé, sinon parce que vous devez en profiter ? Égoïstes, hommes dangereux, *vade retro Satanas !*

Ah ! qu'il est difficile de contenter le *Leader* et ses gens ! il faut pour cela, être et n'être pas, en même temps ; car si l'on n'est pas, quel droit a-t-on à sa sympathie ? et si l'on est, comment a-t-on le front de demander cette sympathie ?

Non ; *vade retro*, protectionnistes d'enfer, qui voudriez faire vivre des milliers de familles que la faim torture pendant les longues heures d'un hiver canadien ; partez pour ne plus revenir ; toute la sympathie du *Leader* est pour les fabricants grand-hretons qui empochent nos écus en se gaussant de nous, et pour MM. les négociants qui servent d'agents à ces fabricants. Vive M. Young, par exemple, l'honorable *Mister Young* ; voilà de la sagesse, du bon sens, une barbe de vrai philosophe, un bel homme, tout coulé d'expérience et d'écus ; d'écus surtout. Voilà un homme qu'on peut admirer et citer. On peut lui demander des conseils, en toute sûreté, car, n'étant point industriel, mais ayant fait une fortune dans le négoce, il est libre-échangiste jusqu'au bout des ongles. Interrogez-le ; l'entendez-vous ?

"Je suis un de ceux qui prétendent que le blé constitue dans ce pays le grand produit *manufacturé* (sic : *the great manufacture of this country is wheat*) ; et cette opinion se fortifie lorsqu'on réfléchit que sur cent personnes de notre peuple, il y en a quatre-vingts qui se livrent à l'agriculture. Eh ! bien, je ne crois pas que la protection, dans le sens généralement employé, fût profitable aux producteurs de cet article dans notre commerce ; car lorsque les fabriques sont soutenues dans un pays quelconque par de tarifs excessifs, la condition de ces fabriques est malade et débile à l'extrême. (Écoutez !) Je suis aussi contre toute espèce de protection accordée à notre industrie nationale et, selon moi, aucune partie de notre tarif ne devrait être assimilée à celui des États-Unis."

Ainsi s'exprimait, le 5 courant, l'hon. Jean Young, à une assemblée de la Chambre de Commerce de Montréal, et les négociants, d'applaudir et le *Leader*, de faire chorus, "On ne niera pas, dit ce journal, que M. Young ne soit, non seulement un homme pratique, mais aussi d'un bon sens remarquable." Notre confrère n'a pas toujours en la même opinion de l'honorable lib re-échangiste. Parce qu'aujourd'hui leurs intérêts s'accordent, il nous le donne en exemple ; mais il y a deux ans, nous nous rappelons bien qu'il le traitait d'utopiste, de rêveur, de fou qui n'avait jamais rien fait de bon et qui ruinerait la Province si on l'écoutait. Le *Leader* veut-il que nous lui citions l'article même dans lequel il disait toutes ces gentilles à son superbe modèle actuel ? c'était à propos de l'agrandissement du canal de Welland. Le *Colonist* faisait chorus ; mais depuis.....

Voyons qui des deux avait raison, du *Leader* d'autrefois ou de celui de nos jours :

M. Young prétend que le blé est le grand produit manufacturé du pays et, quelque anti-industriel qu'il soit, il ne niera point qu'il n'ait forgé cette phrase lui-même, qu'elle ne soit

de fabrique provinciale. Appeler le blé un produit manufacturé! Dieu en est le grand fabriquant, la terre est son atelier et les laboureurs sont ses outils. Admettons tout cela. Admettons même, pour contenter ce philosophe, qu'aucun tarif de M. Cayley ne saurait faire le moindre bien aux industriels qui fabriquent le blé; que s'ensuit-il? Singulière manière de raisonner et qui nous arrache un sourire, à la belle barbe noire de M. Young.

Voici un Sioux; silence, c'est un disert orateur; il va parler aux guerriers et aux médecins réunis dans la grande cabine; écoutons.

« Les Pâles-Visages nous parlent d'agriculture et de progrès. Leurres que tout cela! Le grand produit de nos contrées sauvages, c'est le buffle et je défie un Pâle-Visage quelconque d'augmenter ce produit au moyen de n'importe quel tarif; donc *cum glu capiuntur aves*, et nous ne sommes pas de ces serins. »

Mais, malheureux, répondrions-nous à cet obstiné Peau-Rouge, de ce que toute votre tribu ne vit que de chasse, et de ce que le gouvernement ne peut pas multiplier le chiffre des buffles de vos plaines, est-ce une raison que vous ne deviez jamais faire autre chose que chasser et mener une existence précaire? Oh! le bel argument! sur 100 Indiens, il y en a 80 qui chassent, le gouvernement ne peut pas multiplier leur gibier, donc qu'il les laisse tranquilles?

Au contraire! vous avouez que sur 100 Canadiens il y a 80 cultivateurs et je vous demanderai aussitôt si ces 80 cultivateurs sont à leur aise. Si vous parlez aussi franchement que vous raisonnez faux, vous reconnaîtrez qu'il y a bien des malheureux parmi eux et que plusieurs s'en vont aux États-Unis et chercher le confort. Après cela, je continuerai à vous faire confesser que si tout l'argent que nous envoyons en Angleterre pour payer nos importations, restait dans le pays, nécessairement il y en aurait une plus grande quantité dans toutes les chaumières et que la prospérité serait plus générale. Et que faut-il faire pour conserver cet argent? Une chose bien facile, qu'un certain nombre de Canadiens se mettent à fabriquer autant qu'ils le pourront—non plus seulement du blé, car vous avez raison de dire que le tarif ne saurait protéger cette manufacture;—mais toute autre espèce d'articles que l'Inspecteur-Général puisse prendre sous son aile maternelle, (ceci est au figuré, bien-entendu, car M. Cayley n'est pas une poule;) et vous aurez obtenu le résultat tant désiré.

Après nous avoir parlé de l'impuissance du gouvernement à protéger la manufacture du blé, M. Young fait une profession de foi; il se déclare contre toute espèce de protection accordée à l'industrie nationale. C'est là l'expression d'un sentiment; mais ce n'est pas un argument. M. Young compte parmi les grands négociants de Montréal, or le *Leader* ne dit-il pas lui-même, en vrai écervelé, dans l'article déjà cité: « Les hommes pratiques sont les plus aisément aveuglés par leurs intérêts personnels; et le juge le plus impartial est celui qui applique des principes corrects à une série de faits dans lesquels il n'a pas le moindre intérêt commercial? » et ce n'est pas le cas de M. Young. S'enrichissant par l'importation, il est naturel qu'il soit anti-protectionniste. M. Young étant de plus libre-échangiste, quoi d'étonnant qu'il soit contre les tarifs? Mais pourquoi est-il libre-échangiste? Ne sait-on pas qu'en Angleterre, les grands industriels s'emparèrent de lui, le cajolèrent, lui persuadèrent qu'il était grand homme et qu'avec son génie il ne pouvait être autre chose que libre-échangiste comme eux? car c'est une tactique des Manchesteriens d'engluer ainsi, de temps à autre, les brillants perroquets qui leur viennent du dehors, afin d'entretenir sur tous les marchés du monde l'amour des principes libre-échangistes et la consommation des calicots de Manchester.

M. Young s'en revint, mais non point comme il était parti. Enivré de louanges, il se posa en libre-échangiste sur le pavé de Montréal et ses concitoyens, qui savent que le commerce est une bonne chose pour eux, mais qui n'ignorent pas que l'industrie serait une chose bien meilleure encore, se mirent à avoir du perroquet britannique une si mince idée qu'il dut se résigner à finir inglorieusement sa vie politique. Aux dernières élections, nous avons vu M. Holton abandonné, (avec assez d'ingratitude, disons-le,) par les négociants qui l'avaient eux-mêmes poussé dans l'opposition; mais si M. Young s'était mis sur les rangs, il eût été

défait encore plus complètement que M. Holton, et cela à cause de sa conversion au libre-échange.

Mais, nous diront quelques personnes qui sont toujours en extase devant l'Angleterre, si les Anglais se sont déclarés pour le libre-échange, c'est que cette nouvelle théorie doit avoir du bon.

Certainement qu'elle est bonne, de même que ce dindon dont vous mangez le soi-l'y-laisse est bon; mais voudriez-vous être à sa place? ce qui est bon pour l'un peut être très-pernicieux à l'autre. Les nègres sont abolitionnistes et les planteurs sont en faveur de l'esclavage. En France, tout soldat admire sa giberne dans laquelle se trouve son bâton de maréchal, et en Angleterre, le jeune enseigne imberbe et ignorant qui a acheté son brevet, trouve très-naturel qu'un simple soldat ne puisse jamais devenir autre chose que sergent. Au lieu de peser les sentiments, il suffirait quelquefois de sonder le cœur d'où ils partent, pour en connaître la valeur.

Si les Anglais, qui autrefois n'étaient pas libre-échangistes et qui, encore aujourd'hui, sont protectionnistes pour certaines branches de l'industrie, se déclarent libre-échangistes pour d'autres, c'est qu'avec leurs immenses fabriques,—qui ont grandi grâce à la protection—ils peuvent lutter avantageusement sur tous les marchés du monde et avec n'importe quelle nation, pour la vente de certains articles. Voilà pourquoi les Anglais sont libre-échangistes, c'est que leur industrie produit presque trop. Pour la raison contraire, les Canadiens, dont l'industrie ne produit presque rien, devraient être protectionnistes, car s'il est vrai en anglais que « la sauce bonne pour le jars soit bonne aussi pour l'oie, » nous mériterions réellement d'être pris pour des oies, d'aller prétendre que le tarif qui convient à ce gros jars britannique, convient aussi à notre Province et que la concurrence étant complète et les chances, égales, Jean-Baptiste—pot de terre—pourra courir sans se briser, tout à côté de John Bull—pot de fer.

Non, non, chassons de telles croyances et bouchons-nous les oreilles lorsque nous entendons des Anglais déclarer que c'est une chimère de songer à implanter l'industrie dans le sol canadien; car ces Anglais, soyez-en certains, ne parlent ainsi que parce qu'ils s'enrichissent par l'importation ou bien parce qu'ils ont la prospérité de leur mère-patrie bien plus à cœur que le bonheur de ces provinciaux de Canadiens.

LES DÉBATS PARLEMENTAIRES.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Vingt-deuxième séance; mardi, 13 avril, 1858.

L'hon. M. de Blaquière—reprend en considération ses résolutions relatives au siège du gouvernement. Il aimerait à savoir si le gouvernement compte réellement aller s'établir au plus tôt à Outaouais et se mettre immédiatement à construire des bâtiments publics dans cette ville. Ne sait-on pas que nous nous trouvons dans un moment de crise politique et qu'après une union de 18 ans, les deux Canadas sont aussi éparpillés l'un à l'autre qu'avant 1840? L'union était destinée pourtant à amalgamer les deux races; mais ces Bas-Canadiens se sont obstinés à conserver leur religion, leur langue, leurs mœurs, leurs lois et leur nationalité distincte, de manière qu'aujourd'hui on en est encore à avoir une législature hybride qui n'est ni française ni anglaise.

Puisqu'il en est ainsi, il est juste que le Haut-Canada, qui est essentiellement saxon et protestant, soit aussi maître chez lui que le Bas-Canada veut l'être et l'est, en effet, dans ses limites. Malheureusement, ce n'est pas le cas et, malgré toutes leurs protestations, les Bas-Canadiens gouvernent en réalité les Haut-Canadiens, même lorsqu'il s'agit de questions exclusivement haut-canadiennes.

Une de ces questions, la plus importante, est celle des Écoles séparées, dont le Haut-Canada ne veut à aucun prix, ainsi qu'il l'a prouvé en abandonnant, au moment des élections, trois de ses ministres qui avaient agi en traîtres relativement à cette question. Croit-on qu'il puisse souffrir que le Bas-Canada lui dicte à

ce sujet des lois antipathiques ? et, naturellement, les lois qui lui imposera la majorité du Bas-Canada devront lui être antipathiques, car ces deux provinces sont si différentes, l'une de l'autre, que ce que l'une veut est bien rarement ce que l'autre désire. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à les voir s'occuper en même temps des lois contre l'usure. Tandis que les Haut-Canadiens demandent le remaniement ou même l'abolition de ces lois, les Bas-Canadiens envoient pétitions sur pétitions en faveur du maintien de ces mêmes lois. Que fera le gouvernement en face de cette hostilité évidente du Haut-Canada ?

Lorsque l'hon. M. Taché fut appelé à former un ministère, il déclara au Conseil qu'après avoir choisi la partie bas-canadienne du cabinet, il avait appelé à lui le Procureur-Général de l'Ouest, pour s'entourer des ministres haut-canadiens de son choix, sachant que ce dernier jouissait de la confiance du Haut-Canada. Une pareille conduite était logique et patriotique ; mais si M. Taché était appelé aujourd'hui à former un second cabinet, chargerait-il de nouveau M. J. A. Macdonald de choisir la partie haut-canadienne du ministère, bien qu'il soit hors de doute que ce ministre ne jouit plus de la confiance du Haut-Canada ?

Il ne le pourrait point et, néanmoins, les Bas-Canadiens souffrent de présent des ministres haut-canadiens décidément impopulaires parmi nous. C'est en vain qu'on espère pouvoir avec le temps modifier l'opinion publique dans le Haut-Canada ; autant vaudrait essayer d'arrêter le cours du Saint-Laurent. Le Haut-Canada ne veut plus d'écoles séparées, il veut la représentation basée sur la population, bien que cette réforme soit défavorable à la nationalité bas-canadienne, et si on lui refuse ce qu'il demande, il brisera les liens qui l'attachent au Bas-Canada.

Qu'arrivera-t-il alors ? on parle d'une union de toutes les provinces britanniques et, quoiqu'en ait dit le président du Conseil Exécutif en réponse à une question de l'hon. M. Crooks, il est impossible que le gouvernement impérial, qui a paru s'occuper de cette question avec les autres colonies, n'en ait jamais touché un mot à notre gouvernement. En face de nous, grandit une nation gigantesque ; resterons-nous apathiques ? Il serait temps de se mettre en garde contre la possibilité de ses hostilités et d'attirer l'attention de l'Angleterre sur l'imminence du danger. Aussi proposera-t-il un jour une adresse à Sa Majesté, relative à ce sujet. Il serait à désirer qu'à l'invitation du Gouverneur-Général, des délégués de toutes les Provinces britanniques se réunissent à Toronto pour prendre en considération cette question fédérale. En attendant, est-il prudent d'aller construire à Ouataouais des bâtiments qui, d'un moment à l'autre, pourraient devenir parfaitement inutiles ? Le gouvernement étouffera peut-être la motion de l'orateur ; mais en ce cas, elle ressuscitera sous le souffle populaire et, grâce à l'énergie de l'élément saxon qui prédomine dans le Haut-Canada, elle finira un jour par triompher.

L'hon. M. Fergusson—seconde les résolutions, car il a la plus triste idée du gouvernement actuel, qui s'en va de Chambre en Chambre trafiquer des votes parlementaires. Il a entendu parler d'une double majorité ; mais, dans son opinion, les ministres doivent avoir une double conscience. Quant aux écoles séparées, l'orateur espère que le système actuel finira par bien fonctionner. Il espère aussi que les Bas-Canadiens se résigneront à voir la représentation basée sur la population ; mais il ne croit pas qu'il soit nécessaire de procéder immédiatement au recensement. Il n'y a en réalité qu'un danger à redouter et c'est celui de la peste orangiste.

L'hon. M. Murney—dit que si jamais discours a prouvé la nécessité de rendre les fonctions de président du Conseil électives, c'est bien celui que vient de prononcer M. de Blaquière, car il s'est écarté si souvent de la question, qu'un président élu ne l'aurait pas souffert longtemps. Qu'ont de commun par exemple les progrès des États-Unis et nos écoles séparées avec le siège du gouvernement ? Quant à lui, il s'est opposé, l'an dernier, à l'arbitrage de la Reine et il avoue que la décision de Sa Majesté n'est pas tout-à-fait de son goût ; mais, puisque la législation s'en est rapportée à la souveraine, ce serait aujourd'hui presque un crime de Lèse-Majesté de sa part, de se montrer mécontente du choix fait par la Reine. Quant à la question des fonds, elle

doit rester étrangère à ce Conseil ; c'est l'affaire de l'Assemblée.

L'hon. M. Taché—se lève pour répondre à une question de M. de Blaquière qui lui a demandé ce qu'il ferait s'il était appelé de nouveau à former un ministère. On ne doit pas s'attendre à ce qu'il réponde immédiatement à une question pareille, car il agirait selon les circonstances ; mais il peut dire du moins que dans son opinion, aucun ministère ne devrait s'obstiner à gouverner une province, ayant contre lui la majorité des représentants de cette province. Mais il ne croit pas qu'une majorité d'une ou deux voix soit suffisante pour forcer un ministère à la retraite. Quant à la question qui occupe le conseil, il ne saurait trop s'élever contre ceux qui par des moyens détournés voudraient pousser la législature canadienne à manquer de foi envers la Reine et envers le peuple. Ce qui a fait de tout temps la puissance de l'Angleterre, c'est sa bonne foi à respecter ses engagements et nous devrions, nous aussi, préférer l'honneur à toute autre chose. Quelle opinion aurait-on de nous si nous prétendions qu'aujourd'hui nous sommes trop pauvres pour tenir l'engagement que nous avons pris d'obéir à la décision de la Reine ?

Personnellement, il préférerait que le gouvernement allât s'établir définitivement à Québec, car il croit que c'est la ville la plus convenable (rites ;) mais puisque la reine s'est prononcée, il se résigne. Dans tous les cas, le gouvernement ira bientôt à Québec pour y rester jusqu'à ce que les bâtiments de l'Outaouais soient terminés, et c'est encore là un engagement sacré que M. de Blaquière voudrait engager la législature à ne pas tenir.

L'union est-elle dans un danger réel ? Elle le serait, en effet, si les Bas-Canadiens étaient aussi intolérants que certains de leurs adversaires se plaisent à le faire croire, et si tous les Haut-Canadiens manquaient autant de libéralité et de bon sens que quelques-uns de leurs hommes politiques. Mais les Bas-Canadiens sont tolérants, puisqu'ils accordent aux protestants qui sont parmi eux ces écoles séparées que quelques Haut-Canadiens refusent aux catholiques du Haut-Canada. Il est vrai qu'en dépit de leur tolérance, les Canadiens-Français tiennent à leur religion, à leur langue, à leurs lois et à leurs mœurs et que, bien qu'ils ne soient pas de race saxonne, ils auront assez d'énergie pour maintenir leurs droits, ainsi qu'on s'en apercevrait si on les poussait à bout.

Quant aux Haut-Canadiens, ils ne sont pas aussi égoïstes qu'on le croirait à les juger par quelques-uns de leurs politiques. La loi des écoles, que M. Taché proposa à Québec et qu'un journal de Toronto traitait dernièrement d'infâme, n'était en réalité que pour mettre en force une loi antérieure passée en 1841 à la demande de M. Harrison. Grâce à cette loi, les catholiques du Haut-Canada ont le privilège de faire prendre à leurs enfants la voie qu'ils croient la plus propre à les conduire au bonheur dans ce monde et au salut dans l'autre. Que peut-on trouver à y redire ? Assurément les Haut-Canadiens protestants se montreront tolérants et libéraux, car, au fond, leurs intentions sont bonnes, mais ils sont induits en erreur par quelques ambitieux. Pendant la dernière campagne électorale, par exemple, ne leur avait-on pas monté l'imagination en leur disant que le pape venait de débarquer à New-York avec l'intention de venir s'emparer du Canada ? (éclats de rire.) Un jour, les explications auront lieu ; on ouvrira les yeux, le ciel s'éclaircira et la tempête qui menace de briser notre union, passera sur nos têtes pour aller mourir loin de nous.

L'hon. M. Prince—félicite M. de Blaquière d'avoir prononcé un discours plein de lucidité, de bon sens et digne d'un homme d'état ; mais il votera contre les résolutions de M. de Blaquière, parce que ce dernier, dans son discours plein de bons, a dit des choses qui n'ont pas le sens commun et aussi, parce que dans ce discours lucide et digne d'un homme d'état, il y a bien des choses obscures, maladroitement et indignes d'un homme d'état. Par exemple, serait-ce raisonnable d'aller demander à la Reine de dire quelles considérations l'ont poussée à choisir l'Outaouais, tandis que, même dans les plus petites affaires, on ne demande jamais à un arbitre les motifs de sa décision ? Serait-ce prudent d'aller déclarer au monde entier que nous sommes trop pauvres pour nous bâtir une demeure dans notre nouvelle capitale ? et serait-ce

digne d'un homme d'état, d'un homme à la fois loyal et galant de ne pas se conformer à la décision de notre souveraine, surtout si l'on réfléchit que cette souveraine est la plus grande et la plus éclairée (*the greatest and most enlightened*) du monde entier? Ah! ne passons pas ce Rubicon de la Loyauté, cette rivière de la Galanterie, ce fleuve du Tendre!

L'orateur ne connaît point Outaouais; mais les sentiments exprimés par M. Taché en faveur de Québec lui prouvent du moins que nous n'aurions jamais pu arriver nous-mêmes à nous choisir une capitale et que, quelque décision qu'eût donné la Reine, il y aurait toujours eu des mécontentements dans les villes rivales de celle qui aurait été préférée.

Tenons-nous donc à Outaouais; mais, en attendant que cette ville possède les bâtiments convenables, est-il nécessaire de déménager pour aller s'installer à Québec? Avant le jour de ce déménagement, les bâtiments de l'Outaouais pourraient être très-avancés et, s'il fallait encore six mois pour qu'ils fussent terminés, serait-ce la peine, pour un si court espace de temps d'encourir les frais énormes qu'entraîne le déménagement de tous les bureaux du gouvernement? Il espère que les ministres auront le courage de parler et de faire connaître leurs intentions à ce sujet.

L'hon. M. Vankoughnet—reproche à M. deBlaquière de s'être fait l'écho de tous les discours déclamatoires prononcés autour de Toronto, pendant les élections, dans le but d'engager le Conseil à adopter Toronto pour capitale; sinon, pourquoi aurait-il parlé des Écoles séparées et de la Représentation basée sur la population?

On veut savoir les intentions du gouvernement au sujet du choix de la Reine; il n'a pas l'intention de les cacher. L'an dernier, le 12 mars, le gouvernement demanda au Conseil de prier la Reine de choisir la ville qui devait être la capitale de Canada. Un amendement, dans lequel il était déclaré qu'il n'était pas convenable de soumettre cette question à la reine, fut rejeté par une majorité de 22 contre 10, et la motion principale passa à une majorité de 26 contre 6. M. deBlaquière lui-même, qui avait voté pour l'amendement, vota ensuite pour la motion. Plus tard, l'Assemblée passa une motion semblable et, comme si, se méfiant d'elle-même, elle avait voulu s'engager irrévocablement, elle avait alloué une somme de \$900,000 pour construire dans la ville qu'il plairait à la Reine de choisir, les bâtiments nécessaires au gouvernement. Le Conseil approuva cette allocation et l'adresse fut envoyée à la Reine. Quelques mois après, en décembre ou en janvier, la Reine choisit la ville d'Outaouais.

Que reste-t-il à faire au gouvernement, sinon à appliquer la loi? M. deBlaquière serait le premier à blâmer, s'il en agissait autrement. C'est pourquoi le gouvernement n'a proposé aucun projet de loi à ce sujet et ne compte en proposer aucun. Il n'a qu'à exécuter la loi. Ce n'est pas à dire qu'il doive se mettre à l'instant même à l'œuvre; mais du moment que la décision de la Reine fut connue, la loi avait toute sa force. "Si la législation croit devoir revenir sur sa première décision, alors le gouvernement ne sera pas à blâmer, ce sera sur la législation en général que retombera toute la responsabilité de cet acte."

Il ne s'agit pas à présent de discuter le choix de la souveraine. Les uns pourront trouver qu'il est excellent; tandis que d'autres s'en plaindront peut-être. Quant aux récriminations de M. deBlaquière contre l'union, ne sait-il pas qu'après une union de 18 ans seulement, les deux populations canadiennes se sont plus amalgamées ensemble que ne le sont celles de l'Ecosse et de l'Angleterre après une union de 150 ans? M. deBlaquière se plaint de voir les Bas-Canadiens retenir toute leur affection pour leur langue et pour leurs mœurs; "croit-il qu'un peuple puisse changer sa langue par une loi du parlement? et ses mœurs, en vertu de règlements établis par le Parlement? Non, c'est une question de temps et ce changement n'arrivera jamais s'il est continuellement retardé par des inférences imprudentes."

Si l'on voulait seulement mettre fin aux querelles religieuses, aux mesquines jalousies, on verrait avec quelle facilité les deux Canadas marcheraient ensemble. On a parlé de l'abolition des écoles séparées; mais l'orateur ne peut pas concevoir ce que les protestants gagneraient à forcer les enfants catholiques à aller à leurs écoles.

Quant aux résolutions proposées, on dirait qu'elles ont pour

but de discréditer le Canada à l'étranger, de l'empêcher de négocier ses débentures, car, bien que nous ayons fait face à la dernière crise financière plus bravement que d'autres nations plus riches, quel crédit pourrions-nous obtenir, néanmoins, si l'on savait que la pauvreté seule nous empêche de tenir nos engagements, de construire les bâtiments nécessaires au gouvernement? Quant à la séparation des deux Provinces, dont l'imminence est aussi indiquée dans ces résolutions, l'orateur ne veut pas y croire. Ce serait le plus grand malheur qui pourrait tomber sur le Haut-Canada; mieux vaudrait pour lui n'avoir jamais été uni au Bas-Canada, car lorsqu'il se verrait seul, il ne tarderait pas à s'annexer aux États-Unis, ce qui serait un lamentable résultat.

M. deBlaquière ne veut pas qu'on se mette à construire des bâtiments à Outaouais afin d'y établir le gouvernement d'une manière stable; il ne veut pas non plus qu'on aille à Québec, à cause des frais occasionnés par ce déménagement; que ne disait-il tout de suite qu'il veut que Toronto, qui eut moins de votes que les autres villes dans l'Assemblée, devrait rester la capitale du Canada?

L'hon. M. Matheson—se prononce contre la motion. L'argent est à présent à meilleur compte qu'il ne l'a été depuis bien des années. On gagnerait 25,000 louis en empruntant tout de suite la somme nécessaire. D'ailleurs, la main d'œuvre, le bois, la chaux et la pierre étant à meilleur compte à Outaouais que dans les autres villes du Canada, on gagnerait encore 25 pour cent en construisant les bâtiments dans cette ville; et enfin, en transportant les bureaux du gouvernement directement de Toronto à Outaouais, on épargnerait en frais de déménagements la somme entière que coûtera la construction de ces bâtiments.

Les hon. MM. Patton, Ferrier, Simpson et Leterrière—se prononcent contre les résolutions. M. Simpson n'est pas favorable à Outaouais; mais il préfère une capitale, n'importe laquelle, à l'ancien système. Il ne croit pas que ce soit une si grande affaire d'obtenir £225,000. Mais il doit dire qu'ayant voté contre la proposition de demander le choix à la Reine, il ne se croit pas engagé par sa décision—M. Leterrière vota, au contraire, pour cette proposition et il en est fâché. L'ancien système a fait beaucoup de bien; et le choix de la Reine n'est pas des meilleurs. Pourquoi le gouvernement a-t-il fait abattre les ruines du parlement à Québec? On ne saurait le blâmer trop pour cela. Mais, pour être logique, il votera contre les résolutions.

Les hon. MM. Ferrie et Morris—sont en faveur des résolutions. Ce dernier accuse le gouvernement de gaspillage et de lâcheté en restant au pouvoir malgré la majorité haut-canadienne.

L'hon. J. Ross—fait remarquer que M. Morris a fait partie d'un ministère qui a plus dépensé que tous les autres et qui s'est maintenu en dépit d'une forte majorité bas-canadienne. En outre, M. Morris a été en faveur des résolutions de 1841, contre ce principe de la double majorité.

La motion, mise aux voix, est rejetée.

Contents—Les hon. MM. deBlaquière, Fergusson, Morris, Ferrie et Crooks—5.

Mécontents—Les hon. MM. Knowlton, Quesnel, Vankoughnet, Hamilton, Ross, Matheson, Leterrière, Boulton, Dionne, Taché, Mason, Dessauls, Perry, McGill, Murney, Wilson, Cartier, Duchesnay, Seymour, Dr. Smith, Panet, Prince, Patton, deBeaujeu, Bourret, Armstrong, Moore, Simpson, Leslie et Ferrier—30

Le *Journal des Débats* paraît à trois heures de l'après-midi, tous les jours de la semaine, à l'exception du dimanche et du lundi.

Le prix de l'abonnement est d'une piastre les quarante premiers numéros. A Montréal, à Sorel, à Trois-Rivières et à Québec, on peut s'abonner à la semaine, en payant quinze sous après la réception de cinq numéros.

Au détail, chaque numéro du *Journal des Débats* se vend quatre sous.

Les abonnés retardataires pourront se procurer les numéros qui ont déjà paru, en envoyant leur piastre au propriétaire du *Journal des Débats*, écrire franco.